

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/10/2024 - 34525 - 1999 B 04241 - 390 950 152 - ABZ

①

BILAN — ACTIF

Certifié conforme
à l'original
34185
DUEP N° 2050 SD 2024

Designation de l'entreprise :		ABZ		1 2	
Adresse de l'entreprise :		98 AVENUE GABRIEL PERI 93400 SAINT-OUEN		- 4 OCT. 2024	
Durée de l'exercice précédent :		1 2			
Numero SIRET :		3 9 0 9 5 0 1 5 2 0 0 0 2 3		Neant ☐	
				Exercice clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut I		Amortissements, provisions II	
		Net III			
Capital souscrit non appelé		AA			
ACTIF IMMOBILISABLE	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CA		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (I)	AH	51 955	AI	51 955
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	78 797	AS	53 016
	Autres immobilisations corporelles	AT	110 917	AU	109 517
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *	BH	15 535	BI	15 535	
TOTAL (II)		BJ	257 204	BK	162 533
STOCKS	Matieres premieres, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermediaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	25 710	BU	25 710
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés : 3 *	BX		BY	
	Autres créances : 3 *	BZ	89 780	CA	89 780
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres : 3 *)	CD		CE	
Disponibilités	CF	87 466	CG	87 466	
Charges constatées d'avance : 3 *	CH		CI		
TOTAL (III)		CJ	202 957	CK	202 957
Charges de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à terme (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif *	CN			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	CO	460 161	IV	162 533
				297 628	
Remonts : 1. Dont amorti au 1/1		2. Pertes en cours de réalisation		3. Part à plus d'un an :	
Classe de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		ABZ		Nant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 775...)			DA	7 775		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	777		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour facturation des coûts BI)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants : EI)			DG			
	Report à nouveau			DH	33 471		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	41 048		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	33 071		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (III)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES 4	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	56 227		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	85 373		
	Dettes fiscales et sociales			DY	72 453		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte regil.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	214 556			
Écarts de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	227 628			
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			EB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
			Écart de réévaluation libre			ID	
			Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	214 556		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	18 702		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 2032.

3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Fondation obligatoire, article 85 A
du Code de commerce

Désignation de l'entreprise : AEZ		Néant ☐					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 785 359	FB		FC	1 785 359
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		EH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FH	1 785 359	FK		IL	1 785 359
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				ES	1 472 891	
	Variation de stock (marchandises) *				ET	(9 450)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				EU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				EV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	127 394	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	7 123	
	Salaires et traitements *				FY	36 273	
	Charges sociales (10)				EZ	21 161	
	DOUILLON D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - droit fonds de commerce HS } - dotations aux provisions			GA	3 416	
					GB		
					GC		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE		
	Autres charges (12)				GF	11	
Total des charges d'exploitation (4) (1)						GG	1 621 610
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	63 774
Opération extraordinaire	Bénéfice attribué ou perte transférée *			III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	63 774

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formule d'application simplifiée
du régime des sociétés commerciales

Désignation de l'entreprise		ABZ		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 139	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)			HD	3 139	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	19 957	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)			HH	19 957	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(11 752)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	10 953	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 793 572	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 752 525	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	41 043	
REVENUS	1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs à détailler au 8) ci-dessous			IG	
	3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP	115
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs à détailler au 8) ci-dessous			HH	
	5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			HN	
	6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI, innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	9)	Dont transferts de charges			AI	
	10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors (S.G. CRDS)			A5	
	11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6	
		obligatoires			A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	- Détail des produits et charges exceptionnels. Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le remplir en annexe.				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CHARGES ET PRODUITS				5 897		
DIFFERENCE DE RÈGLEMENT TIERS ORGANISMES				14 070	3 139	
8. Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SARL ABZ
S.A.R.L. au capital de 7 775,00 Euros
Siège social : 98 AVENUE GABRIEL PERI 93400 SAINT-OUEN
R.C.S : 390950152

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE 28 JUIN,
A 11 heures.

Les associés de la SARL ABZ ont été convoqués par le GERANT, Monsieur Abderrahim AIT BAALI dans le cadre de l'assemblée ordinaire.

Sont présents :

Monsieur Abdelali AIT BAALI propriétaire de 51 parts sociales
Monsieur Abderrahim AIT BAALI propriétaire de 51 parts sociales
Monsieur Sidi Omar AIT BAALI propriétaire de 102 parts sociales

Soit un total de 204 parts sociales de 38.11 € composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Abderrahim AIT BAALI, gérant associé. L'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les résolutions portées à l'ordre du jour.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce
- Le rapport de gestion
- L'inventaire, les comptes annuels et l'annexe pour l'exercice clos au 31/12/2023
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée

Le président déclare la discussion et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIER RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du Rapport de gestion, du compte de résultat et du Bilan établis au 31 décembre 2023 ; les associés approuvent et donnent quitus à Monsieur Abderrahim AIT BAALI, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice 2023 faisant ressortir un bénéfice comptable de 41 048 €, l'assemblée décide d'affecter le résultat de 41 048 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AA
AA
cA

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas été distribué de dividendes au titre des 3 précédents exercices (Art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des résolutions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 12h30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

LES ASSOCIES

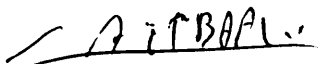
Mr Abdelali AIT BAALI

Associé



Mr Abderrahim AIT BAALI

Associé Gérant



Mr Sidi Omar AIT BAALI

Associé



AA
AA
07